



## ANNEXES

Annexe 1	Bibliographie	188
Annexe 2	Caractéristiques du développement humain durable au Burkina Faso	192
Annexe 3	Méthodologie de calcul du revenu par habitant	198
Annexe 4	Méthodologie de calcul des différents indices de développement	200

## Annexe 1. Bibliographie

Accord de Partenariat ACP-CE signé à Cotonou le 23 juin 2000.

Afrique contemporaine (1999) : "La corruption comme mode de gouvernance locale : trois décennies de décentralisation au Sénégal", *Afrique contemporaine*, 3e trimestre, p. 06-118.

Anand Swamy, Stephen Knack, Young Lee, and Omar Azfar 2000, *Gender and Corruption*

Balima S.A (1996) : "Légendes et histoires des peuples du Burkina Faso" JA Conseil.

Banque Mondiale 1991, 1997 Rapport sur le développement dans le monde.

Banque Mondiale La réforme du secteur public au Mali,

Bertok Janos 2000 Corruption, éthique et intégrité, OCDE

Blundo G. et de Sardan J.P O, "La corruption au quotidien en Afrique de l'Ouest", dans : *Politique africaine* n°83, octobre 2001.

Giorgio Blundo coordonne, avec J.-P. Olivier de Sardan, une recherche d'anthropologie comparative sur la corruption en Afrique de l'Ouest.

Pierre B. Bouda, 1998 "L'explication de la violence. Compte rendu du livre de Jean Bernard Ouedraogo, *Violence et communautés en Afrique noire*", *cahiers du CERLESH*, n°15, pp.305-308.

Pierre B. Bouda et Pierre G. Nakoulma, 2000b, *Devant la raison les résistances identitaires en Afrique comme processus de reconstructions idéologiques rationnelles*, à paraître dans le cadre du projet inter universitaire belgo-burkinabé "pluri".

Cirila P. Limpangog 2001, *Struggling through Corruption: A gendered perspective, A background paper presentation in the workshop "Mobilizing the Society in Fighting Corruption. The Role of Women Organizations"*, 10<sup>th</sup> International Anti-Corruption Conference, Prague, Czech Republic.

Bio Tchane Abdoulaye, *Lutter contre la corruption un impératif pour le développement du Bénin dans l'économie mondiale*, Paris, l'Harmattan, 321p.

André Jules Boncounou 1975 *L'autorité chez les Mossi de Haute Volta*, Institut Supérieur de pastorale catéchétique, Paris

Blundo Giorgio (s/dir) Monnayer les pouvoirs espaces, mécanismes et représentations de la corruption, Genève, Nouveaux Cahiers de l'IUED, 2000, 344p.

Blundo G. et Olivier de Sardan J.-P. (sous la direction de) *La corruption au quotidien en Afrique de l'ouest approche socio-anthropologique comparative au Niger, Bénin et Sénégal.* CIRD, 2.5/25

Jacques Bouveresse, 2001, Schmock ou le triomphe du journalisme

Bulletin officiel de l'UEMOA N° 18 du deuxième trimestre 2000 ( directives portant adoption du code de transparence dans la gestion des finances publiques au sein de l'UEMOA

Cadre stratégique sur la lutte contre la pauvreté 2000-2002, Ministère de l'Économie et des Finances, Ouagadougou, 2000

David Dollar, Raymond Fisman, Roberta Gatti 1999, Are Women Really the "Fairer Sex? Corruption and Women in Government, The World Bank, Policy Research Report on Gender and development, Working Paper Series, No. 4.

Développement et Coopération (D+C) N°2/2000, Mars/Avril

L'Évènement, n° 15 du mois d'août 2002

Lambert Denis Clair, *Le devoir d'intégrité est – il aussi impératif dans la vie économique que dans la vie politique*, document non publié, Mai 2000

Mwalimu Mati 2001, Perspectives on the Gender Dimension of Corruption, Transparency International-Kenya presentation to the National Commission on the Status of Women, Nairobi 9<sup>th</sup> August.

Gray, Cheryl W. et Kaufmann, Daniel: Corruption et développement in Finances et développement, Mars 1998

Hors Irène 2000, Lutter contre la corruption dans les pays en voie de développement, OCDE l'Observateur, Centre de développement

INSD août 2002 Résultats des enquêtes auprès des attributaires de marchés publics pour l'année 2001

Kayizzi-Mugerwa Steve (2002) «Privatization in Sub-saharan Africa On factors affecting Implementation», United nations university, WIDER Discussion paper N°. 2002/12

Robert Klitgaard, 1975, Combattre la corruption, Nouveaux Horizons, Paris.

Le pays, 5 septembre 2001 «Banque mondiale, réduire la corruption et la fraude» article paru dans «Le Pays»

Maria Gonzales de Asis, Reducing Corruption at the Local Level, World Bank Institute, October 2000.

Mahbub ul Haq: Reflexion on human development, Oxford 1995

Ndiaye Fatou Oumar «La corruption et les délits voisins, Dakar, Edition Goose, 2000, 196p.

OCDE/UNDP (1998) : "Integrity improvement initiatives in developing countries"

OCDE, How globalisation improves Governance» Technical paper, n°181.

OCDE, Négative Alchemy ? Corruption and composition of capital Flows.

OCDE, W. Goudie Adrew et Stasavage David, 2000 □ Corruption □ the issues, Technical paper n°122,.

Jean-Bernard OUEDRAOGO, 1997, Violence et communautés en Afrique oire. La région de la Comoé entre règles de concurrence et logique de la destruction, L'Harmattan, Paris.

Politique africaine (2001) □ "Dessus de table". La corruption dans la passation des marchés publics locaux au Sénégal", Politique africaine, 83, octobre, p. 79-97.

PNUD : « Les objectifs du Millénaire pour le développement : un pacte entre les pays pour vaincre la pauvreté humaine ». Rapport sur le développement humain 2003.

PNUD Burkina Faso et La Haute Autorité de Coordination de Lutte contre la Corruption, Rapport Final, déc. 2002 : "Etude sur l'état des lieux de la législation anti-corruption et du dispositif de contrôle de l'administration." PNUD (Burkina-Faso) et La Haute Autorité de Coordination de Lutte contre la Corruption, Rapport Final

PNUD 2000 : Rapport national sur le développement humain □ Le rôle de la gouvernance

PNUD, New York, Notes de lecture sur la corruption.

Réunion des experts OUA 2001 □ Projet de l'OUA/UA sur la lutte contre la corruption

PNUD, Rapport sur le développement Humain 2001

Roslyn Hees 1998, Impact of Corruption on Women's Development, Transparency International, Sofia, Bulgaria, October.

[http://www.transparency.org/speeches/rhees\\_womens\\_development.html](http://www.transparency.org/speeches/rhees_womens_development.html)

REN-LAC, 2002 □ Lois contre la corruption □ Inventaire des dispositions réglementaires et juridiques relatives à la lutte contre la corruption au Burkina Faso

REN-LAC, 2001 □ Rapport sur "Etat de la corruption au Burkina Faso".

REN-LAC juin 2001 □ Morale et Corruption dans les sociétés anciennes du Burkina (Bobo, Manga, San et Winye)

REN-LAC (2001) : Le Burkina Faso à l'épreuve de la corruption, Ouagadougou, REN-LAC, 2001, 265p

REN-LAC 2000 : Rapport sur "Etat de la corruption au Burkina Faso"

REN-LAC Actes du séminaire international sur "La lutte anti-corruption de Ouagadougou"

RNDHD (1997) : PNUD, Burkina Faso

RNDHD (1998) : PNUD, Burkina Faso

RNDHD (1999) : PNUD, Burkina Faso

RNDHD (2000) : "Le rôle de la gouvernance" PNUD, Burkina Faso

RNDHD (2001) : "La lutte contre le VIH-SIDA" PNUD, Burkina Faso

Shang-Jin Wei ( ) □ "Corruption in economic Development : Beneficial Grease, Minor

Annoyance or Major Obstacle” IMF Working paper

Sanou Alain et Ali  $\square$  morale et corruption dans les sociétés anciennes du Burkina Faso (Bobo, Moaga, San, Winye), REN-LAC, Ouagadougou, 2001

J.-P. Olivier de Sardan et alii (2001), La corruption au quotidien en Afrique de l’Ouest. Approche socio-anthropologique comparative : Bénin, Niger et Sénégal, Commission des communautés européennes et Direction du développement et de la coopération Suisse. Marseille, 2002, 282 p.

J.-P. Olivier de Sardan (2001)  $\square$  "La corruption quotidienne en Afrique de l’Ouest", Politique africaine, 83, octobre, p.28-37.

J.-P. Olivier de Sardan (2001)  $\square$  "Sémiologie populaire de la corruption", Politique africaine, 83, octobre, p.98-114.

J.-P. Olivier de Sardan (2000)  $\square$  "La corruption comme terrain. Pour une approche socio-anthropologique", in Blundo, G. (ed.). Monnayer les pouvoirs. Espaces, mécanismes et représentations de la corruption. Paris, Presses Universitaires de France - Genève, IUED, p.21-46.

Stiglitz J.E (2002) : "La grande désillusion" Fayard

Stiglitz J.E (1998) : «  $\square$  Towards a new paradigm for development  $\square$  Strategies, Policies and Processes  $\square$  Presbisch Lecture

Transparency international : "Global corruption report. 2003" Profile books.

Transparency International  $\square$  Combattre la Corruption  $\square$  enjeux et perspectives, Paris, Karthala, 2002, 356p.

UEMOA (2003)  $\square$  Législation communautaire de la concurrence

UEMOA  $\square$  Traité de l’Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

UNDP, 1995 Public sector management, Governance and Sustainable human development.

UNDP: Challenges and prospects for sustainable human development, New York 1995

Union africaine  $\square$  «  $\square$  Mécanisme africain d’évaluation entre les pairs  $\square$ .

Union européenne-ACP 2000  $\square$  Etudes Diagnos  $\square$  Analyse de l’environnement de l’entreprise au Burkina Faso, Union Européenne-ACP

Zagré Pascal : Les Politiques Économiques du Burkina Faso  $\square$  une tradition d’ajustement, Karthala, 1994.

## Annexe 2. Caractéristiques du développement humain durable au Burkina Faso

Après le lancement, du dernier rapport mondial du PNUD sur le Développement Humain: "Les Objectifs du Millénaire pour le Développement: un pacte entre les pays pour vaincre la pauvreté humaine", un débat national s'est instauré au Burkina Faso sur le classement du pays à partir l'Indicateur du Développement Humain (IDH). Cette note procède de la volonté d'éclairer et de fournir une meilleure compréhension de l'IDH afin qu'il puisse servir d'instrument de dialogue de politique de développement et de formulation des stratégies de développement. En ce sens, il convient tout d'abord de présenter simplement le concept de développement humain que l'IDH, un indicateur aussi imparfait que les autres indicateurs de développement, s'efforce de mesurer.

### 1. LE CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN

Le développement humain durable (DHD) ou processus d'élargissement quantitatif et qualitatif des choix individuels et collectifs obéit à deux principes complémentaires. L'être humain est le tenant de son mieux-être. Pour prendre en main sa destinée, il doit se doter de capacités. C'est le premier principe du DHD. Que fait-il de ses capacités? Il les utilise pour satisfaire durablement ses besoins. C'est le second principe. Le premier principe conduit au second qui le renforce, car ce dernier raffermi davantage les capacités de l'homme. Ce processus d'élargissement des choix des individus se fonde sur quatre piliers.

**L'équité** est l'accessibilité de tout individu, sans discrimination aucune, à toute opportunité économique, sociale, culturelle et politique. C'est un principe élémentaire des droits humains. Pouvoir la revendiquer et en jouir de façon efficace suppose qu'il soit sain de corps et d'esprit. Tout doit être mis en œuvre dans la dynamique du développement afin qu'aucun être humain ne soit marginalisé dans le processus productif, dans la définition des choix de la société. L'homme et la femme sont couverts par les mêmes droits: droit à l'éducation, à la terre, au crédit, droit de vote, etc. Il en est de même du riche et du pauvre. La bonne gouvernance se doit de fonder son assise sur la base de l'équité pour un renforcement de la sécurité individuelle, collective et politique de la nation. La participation dans l'équité à la définition des choix de société permet d'orienter les ressources rares pour la réalisation de priorités véritablement nationales. Les dépenses pour le pain et l'eau des populations se substitueront par exemple aux dépenses d'armement.

La dynamique d'élargissement des choix des individus se veut **durable**. Il s'agit d'un développement qui assure l'équité pour une génération et entre les générations. Les décisions de la génération présente ne doivent aucunement porter préjudice aux générations à venir. La durabilité du développement implique une reproductibilité continue et qualitative des ressources humaines et physiques et ne signifie aucunement un renouvellement à l'identique des ressources humaines et physiques. Autrement dit, toute génération est appelée à saisir toutes les opportunités qui s'offrent à elle pour améliorer son bien-être sans compromettre les chances des générations à venir.

L'utilisation intelligente des capacités des individus conduit à la création continue de richesses. Ce processus ne peut se faire dans un milieu caractérisé par des distorsions de prix. Les signaux du marché devront refléter les coûts d'opportunités réels des ressources utilisées. C'est là le gage d'une utilisation rationnelle des facteurs de production. Le développement humain durable se veut donc **productif**.

Le Développement Humain Durable se veut **habilitant**. Il se démarque donc du paternalisme et de la charité. C'est un développement de l'individu par lui-même. Celui-ci participe à tous les échelons de la définition des objectifs et de la prise de décision quels que soient sa race, son sexe et sa richesse. Aucun individu n'est omniscient et peut décider de l'affectation des ressources à la place des autres. Le Développement Humain Durable se démarque donc de la charité, car il respecte la dignité de l'homme. Dans bien des communautés traditionnelles, l'arbre à palabre était l'instrument par lequel les individus participaient aux décisions devant influencer leur vie. Malheureusement, ces instances villageoises et locales ont été remplacées par des administrations gérant des programmes élaborés et dirigés par un État central. L'habilitation des populations, parce qu'elle les implique dans la vie de la Nation, crée les fondements durables, équitables et productifs dans l'utilisation des ressources.

Comme tout processus nécessite d'être suivi, il est nécessaire d'établir des indicateurs mesurables et de lecture simple qui dans la mesure du possible, embrassent l'essence de la dynamique. C'est là toute la problématique d'identification des instruments de suivi et d'évaluation.

## **2. LES MESURES DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE**

Trois indicateurs seront présentés. Il s'agit de l'IDH qui constitue l'outil de référence, des indicateurs Sexo-spécifique du Développement (ISDH) et de Pauvreté Humaine complémentaires à l'IDH pour la prise en compte de l'équité homme-femme dans le développement et la participation.

### **2.1. L'indicateur de développement et ses composantes**

L'Indicateur de Développement Humain (IDH) introduit dans le premier Rapport Mondial (1990) sur le Développement Humain (RMDH) veut mesurer le niveau de développement global d'un pays. Il se construit autour de trois besoins fondamentaux:

- Vivre longtemps et pleinement conduit à considérer de très faibles taux de mortalité à tous les âges. Lesquels se synthétisent dans un indicateur d'espérance de vie à la naissance élevé.
- Vivre pleinement et en possession de toutes ses facultés psychiques et physiques traduit des besoins d'éducation et de santé satisfaits. Lesquels permettent, si certaines conditions sont réunies, une participation active à la vie de l'entité.
- Acheter des biens et services: une aspiration qui a été prise en compte et non des moindres est le besoin. L'individu a besoin d'un revenu qui lui permet d'exercer ses choix.

L'indicateur de Développement humain (IDH) proposé par le PNUD dans ses différents rapports mondiaux a deux dimensions. La première est relative à la dynamique interne du développement de l'individu. Elle se confond à l'humainement possible, compte tenu de l'état présent de la science qui permet à l'homme d'atteindre une espérance de vie maximale à la naissance de 85 ans, et des taux d'instruction -

scolarisation et alphabétisation - pour tous les individus (100%). Il en est de même du revenu par habitant situé au plafond de 40 000 dollars PPA et qui tient compte du caractère décroissant de son utilité marginale<sup>1</sup>. Il est à noter que les maxima établis pour le revenu et l'espérance de vie à la naissance sont appelés à évoluer avec les différentes mutations technologiques qui s'opèrent de nos jours.

Tout IDH indique la distance ou l'effort supplémentaire à fournir dans la dotation humaine en capacité de tous ordres. En outre, il fournit à toute Nation une mesure évolutive de son niveau de Développement atteint et ceci, comparativement au groupe auquel il appartient ou à l'entité qu'elle veut rattraper. Malheureusement, c'est très souvent sur ce thème que les débats les plus vifs s'établissent au sein de des communautés. Des questions récurrentes apparaissent. En voici quelques unes: Pourquoi tel pays d'apparence plus pauvre est-il mieux positionné dans le classement mondial que le notre? En quoi sont-ils plus développés que nous? Comment se fait-il que notre pays qui arrive à payer ses fonctionnaires régulièrement n'est-il pas mieux classer que ceux qui n'y arrivent pas? Pourquoi sommes nous une terre d'asile de milliers de personnes venant de pays humainement plus développés?

Il s'agit d'interrogations légitimes qui souvent occultent des aspects de développement plus importantes. En effet, l'IDH fondamentalement peut servir de point focal pour la définition d'objectif de développement humain étant donné les ressources disponibles. Dès lors, Il permet d'ancrer les stratégies et les politiques de développement vers des activités de dotation et d'accroissement des capacités des individus afin qu'ils puissent élargir quantitativement, qualitativement et durablement leurs choix individuels et collectifs.

L'IDH peut se calculer en fonction des groupes sociaux culturels de la Nation, en fonction de la division territoriale du pays. Ainsi calculé, il est un outil de réorientation de la politique de développement pour une meilleure redistribution des richesses et un développement spatial harmonieux.

## **2.2. La lecture de l'IDH en relation avec sa composante revenu per capita**

Avant la publication de l'IDH à partir de 1990, le niveau de développement d'un pays était le plus souvent lu à l'aune de revenu par tête du pays. Celui-ci est incorporé dans l'IDH en tant que sous composante de même poids que l'espérance de vie à la naissance et le niveau d'instruction. Ceci pour dire que Produit National Brut (PNB) par habitant n'est pas synonyme de Bonheur Nation Brut (BNB) par habitant. En effet, des nuisances fortes peuvent accroître le revenu d'une Nation industrialisée. La production et le revenu augmentent lorsqu'un accident conduit à accroître la prestation des infirmiers et médecins ou lorsque des bouchons sur les autoroutes se forment et conduisent à l'accroissement de la consommation d'essence.

L'ajout d'indicateurs de développement (espérance de vie à la naissance, niveau de scolarisation) au revenu signifie que la capacité humaine est très importante dans le processus de développement et que le développement constitue un processus de long terme conduit par l'individu éduqué et qui vit longtemps.

Un indicateur de développement humain faible associé à un revenu par tête élevé pose le problème d'une redistribution inégalitaire du fruit de la croissance économique et d'une fixation des priorités nationales au détriment d'une grande partie de la population. C'est aussi un indicateur d'une faible habilitation de la population.

---

<sup>1</sup> Le rapport mondial sur le Développement humain a introduit une modification logarithmique du calcul du sous indicateur de revenu pour refléter la décroissance de son utilité marginale.

Un indicateur de développement humain faible associé à un faible revenu par tête prouve l'existence d'une faible dotation en capital humain et donc une faible capacité d'élargissement durable des choix individuels et collectifs. Ce cas de figure est caractéristique de beaucoup de pays d'Afrique au Sud du Sahara. L'initialisation du Développement Humain Durable (DHD) dans cette partie pauvre du monde passe par une dotation en infrastructure humaine - Santé de base, éducation de base, eau et assainissement.

### **2.3. Quelques limites de l'IDH et le besoin d'indicateurs complémentaires tels que l'ISDH, l'IPF et l'IPH**

L'indicateur de développement humain durable, bien que comblant quelques-unes des lacunes dans l'utilisation du revenu comme un unique indicateur du niveau de bien-être d'une population, n'est pas la panacée. En effet, il ne met pas en relief les fondamentaux du développement humain que sont l'équité, la durabilité et la participation. Un taux de scolarisation, dans beaucoup de pays est seulement représentatif du niveau d'instruction des hommes. Il ne traduit pas le biais introduit dans le système éducatif au détriment des filles. Dès lors et ne serait - ce qu'à ce niveau, la lecture du principe d'équité et de participation est faussée.

La discrimination entre les Hommes et les Femmes est corrigée par l'indicateur sexospécifique (ISDH) qui, utilisant les mêmes composant que l'IDH, le décompose cependant entre Homme et Femme. Plus l'inégalité genre est prononcée plus l'ISDH se différencie de l'IDH.

L'IDH ne permet pas de mesurer la participation de la population aux choix des stratégies de développement et de leur mise en œuvre. Dans bien de communautés, une frange importante de la population est en marge de la vie socio-économique et politique. Il s'agit des pauvres et des femmes. Tenant compte de ce besoin de participation, il est également associé à la lecture de l'IDH, des Indicateurs comme celui de la Pauvreté Humaine (IPH) et de la Participation de la Femme (IPF).

Quant à l'IPF, il utilise des données relatives à la participation du genre féminin dans les débats menés au niveau des instances décisionnelles. Il s'agit:

- Du pourcentage de femmes parlementaires,
- Du pourcentage de femmes occupant des fonctions de représentation, de direction et d'encadrement supérieur,
- De la part des femmes occupant des postes de cadres et de fonctions techniques
- De la part estimée du revenu du travail des femmes sur celle des hommes.

L'IPF et aussi bien l'ISDH sont des outils qui doivent être associés à l'interprétation de l'IDH. Ils permettent de mettre en relief l'existence d'une discrimination de genre dans le processus de développement humain.

L'Indicateur de pauvreté humaine se compose de quatre sous indicateurs:

- La probabilité à la naissance de décéder avant 40 ans,
- Le taux d'analphabétisme,
- Le pourcentage de la population privée d'accès régulier à un point d'eau potable aménagé,
- L'insuffisance pondérale des enfants (de moins de 5 ans).

Il permet de déterminer la frange de la population n'ayant pas les capacités pour participer efficacement au processus d'élargissement des choix des individus car

incapables de satisfaire leurs besoins élémentaires.

### 3. LE NIVEAU DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN DU BURKINA FASO ET DE SES 45 PROVINCES

#### 3.1. Le contexte de développement

Le niveau de développement Humain du Burkina Faso est faible. Il est estimé à 0,330 en 2001 contre 0,325 en 1999. C'est l'un des plus bas niveau de développement au monde. Le Burkina Faso se classe ainsi 173<sup>ème</sup> sur 175 pays. Il se caractérise par :

- Une espérance de vie à la naissance de 45,8 ans. Les Burkinabé sont donc soumis à une forte probabilité de mort précoce contrairement aux Japonais qui peuvent espérer à la naissance vivre plus de 81 ans;
- Un faible accès à la connaissance. Les burkinabé accèdent très peu au savoir : à peine 22% de leurs enfants burkinabé fréquentent le système scolaire et 24,8% des adultes savent lire et écrire;
- Un revenu par tête relativement faible 1120 dollars US(PPA).

	<b>IDH</b>	<b>Espérance de vie (années)</b>	<b>Taux de scolarisation (%)</b>	<b>Taux d'alphabétisation (%)</b>	<b>Revenu par tête (\$ US, PPA)</b>
Burkina Faso	0,330	45,8	22,0	24,8	1120
Rwanda	0,422	38,2	52,0	68,0	1250
Mali	0,337	48,4	29,0	26,4	810
Congo (RDC)	0,363	40,6	27,0	62,7	680

*Source: Rapport Mondial sur le DHD, 2003*

Même si le revenu par tête au Burkina Faso est supérieur à celui du Rwanda, du Mali et de la République Démocratique du Congo (RDC), le potentiel de développement de ces derniers en termes de capacité humaine est plus important. Sur 100 enfants, le Burkina Faso n'en scolarise que 22 tandis que le Rwanda en scolarise 52, le Mali 29 et la RDC 27. La capacité de lire et d'écrire chez les adultes est encore plus élevée au Rwanda (68%), au Mali (26,4%) et en RDC (62.7%).

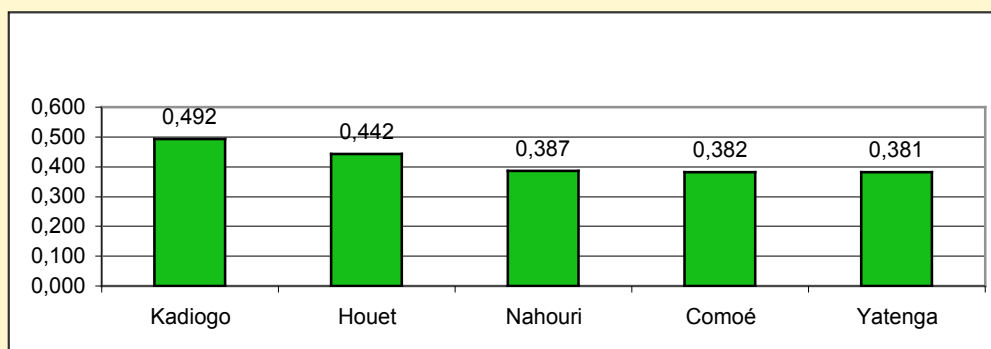
La dynamique de développement humain du Burkina Faso se fait en laissant à la périphérie une part importante de la population. L'indicateur de Pauvreté Humaine indique que 58,6% des Burkinabè sont soumis à la pauvreté humaine mesurée sur la base de l'analphabétisme, de la précocité de la vie et de l'incapacité à accéder aux services sociaux de base. Autrement dit plus de la moitié des Burkinabè ne peuvent efficacement participer au processus de développement humain. Par ailleurs, le taux d'analphabétisme des femmes (86,1%) est très important et de plus de deux fois supérieur à celui des hommes (34,9%). Ce niveau de discrimination genre est si fort que l'Indicateur Sexo-spécifique du Développement Humain (ISDH), se situe à 0,317 indiquant que les inégalités genre (Homme / Femme) diminuent la valeur de l'IDH (0,330) de 13 points.

#### 3.2. Le niveau de développement humain des 45 provinces du Burkina Faso

La faiblesse du niveau de développement humain peut cacher des disparités

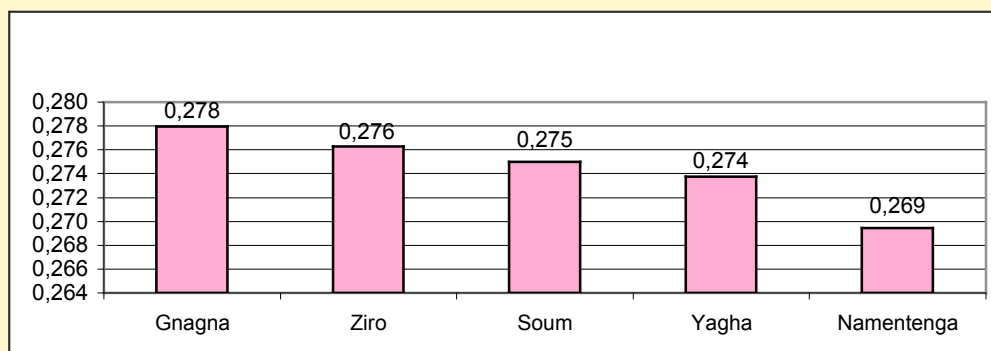
régionales. C'est pourquoi, il convient de décomposer l'IDH entre les provinces du Burkina Faso. La province moyenne atteint un niveau de développement estimé à 0,332. La province du Bale a un IDH identique à la moyenne province. Autrement dit, elle serait un concentré des caractéristiques de l'ensemble des provinces du Burkina Faso. La dispersion des niveaux de développement est faible car l'écart type est estimé à 0,4%. Il existerait donc une homogénéité de DHD entre les 45 provinces. La valeur maximale est affectée à la province du Kadiogo (0,492).

**Figure 1: Les cinq meilleurs indices DHD régionaux (2001)**



Au bas de l'échelle, figure la province du Namentenga (0,269).

**Figure 2. Les cinq plus faibles indices régionaux (2001)**



Le Namentenga a un niveau de revenu par tête (PPA) estimé à 464 dollars supérieur par exemple à celui de la Sissili (435), il s'en différencie pourtant par la faiblesse de son taux de scolarisation (25% contre 47%) et de son taux d'alphabétisation (18,8 contre 25,5%). Le niveau de Développement Humain des provinces mesuré à l'aune de l'IDH se différencie donc du niveau de revenu des provinces. Le Namentenga a un niveau de développement humain quasi identique à celui du Burkina Faso du début des années quatre-vingt.

**Tableau 2. Les indicateurs de développement humain des 45 provinces du Burkina Faso**

	Revenu par tête PPA	Taux de scolarisation - 15 ans	Alphabétisation + 15 ans	Espérance de vie 2001	I rev	I educ	I evie	IDH 2001
Kadiogo	755	90	55,81	53,1	0,337	0,671	0,468	0,492
Houet	826	70	40,76	53,1	0,352	0,504	0,468	0,442
Nahouri	1053	52	23,88	51	0,392	0,334	0,433	0,387
Comoé	1000	61	28,59	47	0,384	0,394	0,366	0,382
Yatenga	1031	56	25,4	49	0,389	0,354	0,4	0,381
Boulkiemdé	1025	57	26,97	47	0,388	0,370	0,366	0,375
Mouhoun	984	50	28,19	47	0,381	0,355	0,366	0,368
Poni	1045	41	20,28	51	0,391	0,272	0,433	0,366
Boulgou	941	44	22,51	48	0,374	0,298	0,383	0,352
Gourma	1022	36	20,67	49	0,387	0,259	0,4	0,349
Sanmatenga	1089	35	31,03	44	0,398	0,321	0,316	0,346
Seno	724	24	26,78	49	0,330	0,257	0,4	0,329
Nayala	446	81	26,78	51	0,249	0,447	0,433	0,377
Tuy	546	45	40,76	47	0,283	0,420	0,366	0,357
Sourou	489	47	26,78	51	0,265	0,336	0,433	0,345
Zandoma	537	55	25,4	49	0,280	0,352	0,4	0,344
Kouritenga	532	46	24,09	51	0,279	0,312	0,433	0,342
Zoundweogo	559	46	21,29	51	0,287	0,296	0,433	0,339
Bale	498	52	28,19	47	0,268	0,362	0,366	0,332
Sanguié	517	57	24,54	47	0,274	0,352	0,366	0,331
Leraba	550	44	28,7	47	0,284	0,339	0,366	0,330
Passoré	537	47	22,27	49	0,280	0,306	0,4	0,329
Loroum	523	41	25,4	49	0,276	0,307	0,4	0,328
KénéDougou	512	46	28,7	47	0,272	0,343	0,366	0,328
Kourweogo	568	49	22,73	47	0,289	0,314	0,366	0,324
Oubritenga	555	49	22,73	47	0,286	0,314	0,366	0,322
Kossi	477	39	29,68	47	0,260	0,326	0,366	0,318
Noumbiel	557	28	20,28	51	0,286	0,228	0,433	0,316
Banwa	489	35	29,68	47	0,265	0,313	0,366	0,315
Bam	547	43	26,55	44	0,283	0,320	0,316	0,307
Ioba	552	49	23,44	44	0,285	0,319	0,316	0,307
Ganzourgou	545	35	19,49	48	0,283	0,246	0,383	0,304
Bazéga	559	48	22,22	44	0,287	0,309	0,316	0,304
Kompienga	464	35	18,81	49	0,255	0,241	0,4	0,299
Koulpelogo	546	28	22,51	47	0,283	0,243	0,366	0,298
Sissili	435	47	25,52	44	0,245	0,325	0,316	0,296
Bougouriba	467	46	23,44	44	0,257	0,309	0,316	0,295
Oudalan	410	27	20,8	49	0,235	0,229	0,4	0,288
Tapoa	527	26	18,81	47	0,277	0,213	0,366	0,286
Komandjari	539	15	20,67	47	0,281	0,186	0,366	0,278
Gnagna	554	22	16,35	47	0,285	0,181	0,366	0,278
Ziro	404	33	25,52	44	0,232	0,279	0,316	0,276
Soum	397	25	21,66	47	0,230	0,228	0,366	0,275
Yagha	402	18	19,21	49	0,232	0,189	0,4	0,274
Namentenga	464	35	18,08	44	0,255	0,2356	0,3167	0,269
Moyenne								0,332
Ecart type								0,044

I rev Sous indicateur de revenu

I evie Sous indicateur d'espérance de vie

I éduc Sous indicateur d'éducation

IDH Indicateur de développement humain

## Annexe 3. Méthodologie de calcul du revenu par habitant

### 1. LE MODÈLE

Soit  $Y$  le revenu,  $Y_p$  le revenu tiré du secteur primaire et  $Y_{st}$  celui issu des secteurs secondaire et tertiaire. Le revenu se décompose alors comme suit

$$(1) Y = Y_p + Y_{st} \text{ avec } Y_p = \alpha Y \text{ (}\alpha \text{ part du secteur primaire dans le revenu national)}$$

Le revenu par tête est le rapport du revenu sur la population ( $P$ ). On a donc

$$(2) Y/P = 1/P (Y_p + Y_{st})$$

Une hypothèse forte est retenue : la productivité du travail est identique d'un secteur à l'autre.

Autrement dit, le PIB du secteur primaire ( $Y_p$ ) est le produit de la force de travail ( $L_p$ ) et de la productivité du travail ( $w_p$ ) dans le dit secteur :

$$Y_p = w_p L_p$$

De même, le PIB des secteurs secondaire et tertiaire  $Y_{st}$  est le produit de la force de travail ( $L_{st}$ ) et de la productivité du travail ( $w_{st}$ ) de ces secteurs :

$$Y_{st} = (w_{st}) L_{st}$$

### 2. RÉPARTITION DU PIB PAR PROVINCES

La nation est composée de  $n$  provinces. La productivité du travail est supposée identique d'une région à l'autre  $w_i = w_j = w$

Le PIB se répartit entre les régions au prorata de leurs poids dans la force de travail de la nation. Autrement dit, dans le secteur primaire, l'entité  $i$ , qui a  $l_i$  comme force de travail, engrange  $Y_{pi}$  comme PIB

$$Y_{pi} = wp (l_{pi}/\sum l_{pi}) L_p$$

avec  $(l_{pi}/\sum l_{pi})$  poids de l'entité dans la force de travail ( $L_p$ ) du secteur primaire et  $L_p = \sum l_{pi}$

De même pour les secteur secondaire et tertiaire, on a

$$Y_{sti} = (w_{st}) (l_{sti}/\sum l_{sti}) L_{st}$$

avec  $(l_{sti}/\sum l_{sti})$  poids de l'entité dans la force de travail ( $L_{st}$ ) du secteur primaire  $L_{st} = \sum l_{sti}$

Tous secteurs confondus, le PIB d'une entité s'écrit alors

$$Y_i = w_p (l_{pi}/\sum l_{pi}) l_p + (w_{st}) (l_{sti}/\sum l_{sti}) l_{st}$$

Au niveau du secteur primaire, la productivité est

$$w_p = w_{pi} = Y / (\sum l_{pi})$$

De même, pour les secteurs secondaires et tertiaires

$$w_{st} = w_{sti} = (1 - \alpha) Y / (\sum l_{sti})$$

Le revenu par tête ( $Y_i/P_i$ ) d'une entité est alors le rapport de son revenu ( $Y_i$ ) sur sa population totale ( $P$ )

$$(2') Y_i/P_i = (1/P_i) [(w_p) (l_{pi}/\sum l_{pi}) L_p] + (1/P_i) [(w_{st}) (l_{sti}/\sum l_{sti}) (L_{st})]$$

Pour chaque province, les variables à renseigner sont donc  $(l_{pi}/\sum l_{pi})$  et  $(l_{sti}/\sum l_{sti})$ .

### 3. RÉPARTITION SECTORIELLE DE LA FORCE DE TRAVAIL DU BURKINA FASO

Au Burkina Faso, il n'existe pas d'information régulière sur la répartition spatiale de la population active. Toutefois, les dernières données de recensement (1998) permettent d'obtenir une information sur la répartition des actifs occupés comme suit

Secteurs d'activités	Milieu urbain	Milieu rural	Général
Primaire	38,4	97,0	90,2
Secondaire	9,6	1,0	2,0
Tertiaire	52,0	2,0	7,8
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source: INSD (2000) - RGPH, 1998

90,2% de la force de travail burkinabè est occupée dans le secteur primaire (agriculture, élevage, chasse et pêche) et 9,8% dans les secteurs secondaire et tertiaire. En outre, il existe au Burkina Faso douze provinces urbaines dix abritent des villes moyennes et deux provinces qui logent Ouagadougou et Bobo-Dioulasso. De ce fait, on distingue donc trente trois provinces rurales.

Les coefficients urbains ou ruraux du tableau ci-dessus sont alors appliqués aux provinces identifiées pour la répartition de leurs forces de travail entre les secteurs primaires secondaire et tertiaire.

Les principales sources de données utilisées sont les suivantes:

- INSD (2000) Recensement Général de la Population et de l'Habitat, 1998
- PNUD (2003) "Les OMD un pacte entre les pays pour vaincre la pauvreté Mondiale", Rapport Mondial sur le Développement Humain, eds Economica, Paris 2003

## Annexe 4. Méthodologie de calcul des différents indices de développement

### 1. L'INDICATEUR DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN

L'indicateur de développement humain durable (IDH) est un indicateur composite comportant trois éléments : la durée de vie, mesurée par l'espérance de vie à la naissance, le niveau d'éducation, mesuré par un indicateur combinant pour deux tiers le taux d'alphabétisation des adultes et pour un tiers le taux brut de scolarisation (tous niveaux confondus), et le niveau de vie, mesuré d'après le PIB réel par habitant (mesuré en parités des pouvoirs d'achat).

Avant de calculer l'IDH lui-même, il faut établir un indice pour chacune des trois composantes. Puis, avant d'être agrégé dans l'IDH, chaque indice doit être normalisé de façon à prendre une valeur comprise entre zéro et un. Aussi, les valeurs minimale et maximale que l'indice élémentaire peut prendre doivent être définies au préalable.

Tous les indicateurs qui entrent dans la composition de l'IDH se calculent selon la formule générale suivante :

$$\text{Indice dimensionnel} = \frac{\text{valeur constatée} - \text{valeur minimale}}{\text{valeur maximale} - \text{valeur minimale}}$$

L'IDH correspond à la moyenne arithmétique de ces indices dimensionnels.

Le tableau ci-dessous illustre son calcul pour un pays témoin.

Critères	Valeur maximale	Valeur minimale
Espérance de vie à la naissance (années)	85	25
Taux d'alphabétisation (%)	100	0
Taux brut de scolarisation (%)	100	0
PIB par habitant (en PPA)	40 000	100

#### 1.1. Calcul de l'indice d'espérance de vie

L'indice d'espérance de vie mesure le niveau atteint par le pays considéré en termes d'espérance de vie à la naissance. Par exemple, pour l'Arménie, l'espérance de vie à la naissance était de 72,7 ans en 1999, soit un indice de 0,795:

$$\text{Indice d'espérance de vie} = \frac{72,5 - 25}{85 - 25} = 0,795$$

## 1.2. Calcul de l'indice de niveau d'instruction

L'indice de niveau d'instruction mesure l'avancement du pays considéré en termes d'alphabétisation des adultes et d'enseignement (taux brut combiné de scolarisation dans le primaire, le secondaire et le supérieur). La procédure consiste, tout d'abord, à calculer un indice pour l'alphabétisation des adultes et un autre pour la scolarisation. Ces deux indices sont ensuite agrégés pour donner l'indice de niveau d'instruction, dans lequel l'alphabétisation des adultes reçoit une pondération des deux tiers et le taux brut de scolarisation une pondération d'un tiers. En Arménie, où le taux d'alphabétisation des adultes atteignait 98,3% et le taux brut de scolarisation combiné 79,9% en 1999, l'indice de niveau d'instruction est de 0,922:

$$\text{Indicateur d'alphabétisation des adultes} = \frac{98,3 \square 0}{100 \square 0} = 0,983$$

$$\text{Indicateur de scolarisation} = \frac{79,9 \square 0}{100 \square 0} = 0,799$$

$$\begin{aligned} \text{Indice de niveau d'instruction} &= 2/3 (\text{indice d'alphabétisation des adultes}) \\ &+ 1/3 (\text{indice de scolarisation}) = 2/3 (0,983) + 1/3 (0,799) = 0,922 \end{aligned}$$

## 1.3. Indicateur de PIB réel par habitant (PPA)

L'indice de PIB est calculé sur la base du PIB par habitant corrigé de la parité des pouvoirs d'achat (PPA). Le revenu intervient dans l'IDH afin de rendre compte de tous les aspects du développement humain qui ne sont pas représentés par la longévité, la santé et l'instruction. Son montant est corrigé parce qu'un revenu illimité n'est pas nécessaire pour atteindre un niveau de développement humain durable acceptable. Le calcul s'effectue donc à partir du logarithme du PIB. Pour l'Arménie, dont le PIB par habitant était de 2215 dollars (PPA) en 1999, l'indice de PIB s'établit à 0,517.

$$\text{Indice de PIB} = \frac{\log(2215) \square \log(100)}{\log(40000) \square \log(100)} = 0,517$$

## 1.4. Calcul de l'IDH

L'IDH est la moyenne arithmétique de la somme des trois indicateurs de durée de vie, de niveau d'éducation et de PIB réel corrigé par habitant (PPA), ce qui donne pour la Grèce et le Gabon les résultats suivants :

$$\begin{aligned} \text{IDH} &= 1/3 (\text{indice d'espérance de vie}) + 1/3 (\text{indice de niveau d'instruction}) \\ &+ 1/3 (\text{indice de PIB}) = 1/3 (0,795) + 1/3 (0,922) + 1/3 (0,517) \end{aligned}$$

## 2. CALCUL DE L'INDICATEUR SEXOSPÉCIFIQUE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET DE L'INDICATEUR DE LA PARTICIPATION DES FEMMES

Dans le cadre des comparaisons internationales, l'indicateur sexospécifique du développement humain (ISDH) et l'indicateur de la participation des femmes (IPF) sont limités aux données généralement accessibles et communes à tous les pays. Nous nous sommes efforcés, dans ce rapport, d'utiliser les données les plus récentes, les plus fiables et présentant la plus grande cohérence interne possible. Le recueil de données sexospécifiques nombreuses et fiables est une tâche complexe à laquelle la communauté internationale doit s'attaquer résolument.

## 2.1. L'indicateur sexospécifique du développement humain

L'ISDH a pour objectif de refléter les disparités sociologiques entre hommes et femmes, ceci pour les mêmes variables que l'IDH (pour une explication détaillée de la méthodologie utilisée pour le calcul de l'ISDH, voir la note technique 1 du Rapport mondial sur le développement humain 1995).

Dans le calcul de l'ISDH, les valeurs maximale et minimale de l'espérance de vie sont corrigées pour tenir compte de l'avantage biologique des femmes dans ce domaine. Pour les femmes, la valeur maximale de l'espérance de vie est ainsi de 87,5 ans et la valeur minimale de 27,5 ans. Pour les hommes, ces valeurs sont respectivement de 82,5 ans et de 22,5 ans.

Le calcul de la composante du revenu est plus complexe. Pour calculer les parts du revenu du travail des hommes et des femmes, deux données ont été utilisées : le rapport entre la moyenne des salaires féminins et celle des salaires masculins et la part de la population active âgée de 15 ans et plus. Pour les pays pour lesquels il n'y a pas de données disponibles pour le rapport des salaires, une valeur de 75 %, moyenne pondérée du rapport des salaires pour tous les pays pour lesquels les données sont disponibles est retenue. Ensuite le PIB corrigé par habitant moyen est pondéré sur la base de la disparité entre les sexes en matière de parts de revenus et de la proportion de femmes et d'hommes dans la population.

La dernière opération du calcul de l'ISDH consiste à additionner les indicateurs de l'espérance de vie, du niveau d'éducation et du revenu et à diviser la somme par 3.

### Exemple de calcul de l'ISDH

Nous avons choisi la Norvège pour illustrer la méthode de calcul de l'indicateur sexospécifique du développement humain.

Norvège		
	Femmes	Hommes
Pourcentage de la population totale	51 %	49 %
Espérance de vie à la naissance	80,4 ans	74,6 ans
Alphabétisation des adultes	99 %	99 %
Scolarisation tous niveaux confondus	93 %	92 %

### *Première étape : calcul de l'indicateur d'espérance de vie également réparti*

#### *Espérance de vie*

$$\begin{aligned} \text{Femmes} & (80,4 - 27,5)/60 = 0,882 \\ \text{Hommes} & (74,6 - 22,5)/60 = 0,868 \end{aligned}$$

#### *Indice d'espérance de vie également réparti*

$$\begin{aligned} & \{[(\% \text{ de la population féminine} \times (\text{indicateur d'espérance de vie des femmes}) - 1] + \\ & [(\% \text{ de la population masculine} \times (\text{indicateur d'espérance de vie des hommes}) - 1)] - 1 = \\ & [0,51(0,882) - 1 + 0,49(0,868) - 1] - 1 = 0,875 \end{aligned}$$

## **Deuxième étape** $\square$ **calcul de l'indicateur de niveau d'éducation également réparti**

### *Alphabétisation des adultes*

Femmes	$(99 - 0)/100 = 0,990$
Hommes	$(99 - 0)/100 = 0,990$

### *Taux brut de scolarisation tous niveaux confondus*

Femmes	$(93 - 0)/100 = 0,930$
Hommes	$(92 - 0)/100 = 0,920$

### *Indice de niveau d'éducation*

Femmes  $2/3$  (taux d'alphabétisation des adultes) +  $1/3$  (taux brut de scolarisation tous niveau confondus) =  $2/3(0,990) + 1/3(0,930) = 0,970$

Hommes  $2/3$  (taux d'alphabétisation des adultes) +  $1/3$  (taux brut de scolarisation tous niveau confondus) =  $2/3(0,990) + 1/3(0,920) = 0,967$

### *Indice du niveau d'éducation également réparti :*

$$\{[(\% \text{ de la population féminine} \times (\text{indicateur de niveau d'éducation}) - 1] + [(\% \text{ de la population masculine} \times (\text{indicateur de niveau d'éducation}) - 1)] - 1\}^{-1}$$
$$= [0,51(0,970) - 1 + 0,49(0,967) - 1]^{-1} = 0,968$$

## **Troisième étape** $\square$ **calcul de l'indice de revenu également réparti**

### *Pourcentage de la population active*

Femmes	45,5
Hommes	54,5

*Rapport des salaires non agricoles féminins aux salaires masculins* : 0,870

*PIB réel corrigé par habitant (en parité des pouvoirs d'achat)* : 6 073 PPA (voir plus haut dans cette section)<sup>2</sup>

### A. Calcul des parts proportionnelles féminine et masculine des revenus

$$\text{Salaire moyen (w)} = (\% \text{ de femmes dans la population active} \times \text{salaires féminins}) + (\% \text{ d'hommes dans la population active} \times 1)$$
$$= (0,455 \times 0,870) + (0,545 \times 1) = 0,941$$

*Rapport du salaire féminin au salaire moyen (w)*

$$0,870/0,941 = 0,925$$

*Rapport du salaire masculin au salaire moyen (w)*

$$1/0,941 = 1,063$$

### *Part des revenus du travail*

Note : [(salaires féminin/salaires moyens) x % de femmes dans la population active] + [(salaires masculins/salaires moyens) x % d'hommes dans la population active] = 1.

<sup>2</sup> Rapport mondial sur le développement humain 1997

Femmes Salaires féminins/population active féminine = 0,9247 x 0,4553 = 0,4210  
 Hommes Salaires masculins/population active masculine = 1,063 x 0,545 = 0,579

*Parts proportionnelles féminine et masculine des revenus*

Femmes Part féminine des revenus du travail/% de la population féminine  
 = 0,421/0,505 = 0,834

Hommes Part masculine des revenus du travail/ % de la population masculine  
 = 0,579/0,495 = 1,169

B. Indice du revenu également réparti (pondération  $\square = 2$ )

$$\begin{aligned} & \{[(\% \text{ de la population féminine} \times (\text{part féminine du revenu}) - 1) + [(\% \text{ de la population} \\ & \text{masculine} \times (\text{part masculine du revenu}) - 1]] - 1\} \\ & = [0,505(0,834) - 1 + 0,495(1,169) - 1] - 1 = 0,972 \\ & = 0,972 \times 6\,073 = 5\,903 \\ & = (5\,903 - 100) / (6\,154 - 100) = 0,934 \end{aligned}$$

**Quatrième étape  $\square$  Calcul de l'indicateur sexospécifique du développement humaine**

$$\begin{aligned} \text{ISDH} &= 1/3 (\text{indice d'espérance de vie également réparti}) + 1/3 (\text{indice de niveau} \\ & \text{d'instruction également réparti}) + 1/3 (\text{indice de revenu également réparti}) \\ & = 1/3(0,875 + 0,968 + 0,959) = 0,934 \end{aligned}$$

**2.2. L'indicateur de la participation des femmes**

L'indicateur de la participation des femmes (IPF) a pour composantes des variables définies explicitement pour mesurer le contrôle que les hommes et les femmes peuvent exercer sur leur destinée dans les domaines politique et économique.

Le premier ensemble de variables a été choisi pour rendre compte de la participation et du pouvoir décisionnaire dans la sphère économique. Il comprend les pourcentages d'hommes et de femmes exerçant, d'une part, des fonctions de direction et d'encadrement supérieur et, d'autre part, des professions techniques et libérales. Ce sont là des catégories d'emploi très vastes et aux définitions assez floues. Les groupes de population concernés par ces deux grandes catégories étant différents, des indicateurs distincts pour chacune d'elles ont été calculés, qui ont ensuite été additionnés. La troisième variable est constituée par le pourcentage de femmes et d'hommes occupant des fonctions parlementaires. Elle a été choisie pour refléter la participation à la vie politique et le pouvoir de décision des femmes.

A chacune des trois variables est appliquée la méthode de la moyenne pondérée en fonction de la population pour calculer un pourcentage équivalent également réparti (PEER) pour les deux sexes considérés conjointement. Chaque variable est ensuite indexée en divisant le PEER par 50 %.

La variable du revenu est choisie pour exprimer le contrôle des ressources économiques. Elle est calculée de la même manière que pour l'ISDH, à la différence près que c'est le PIB réel par habitant non corrigé qui est ici utilisé (au lieu du PIB corrigé). La valeur maximale du revenu est, là encore, de 40 000 dollars (PPA) et la valeur minimale de 100 dollars (PPA).

En dernière étape, les indicateurs des trois variables - participation et pouvoir

décisionnaire économiques, participation et pouvoir décisionnaire politiques, contrôle des ressources économiques - sont additionnés avant de diviser le résultat par trois pour obtenir l'IPF global.

### Exemple de calcul de l'IPF

Nous avons choisi le Cameroun pour illustrer les différentes étapes du calcul de l'indicateur de la participation des femmes. Le paramètre d'aversion pour l'inégalité est égal à 2. (les résultats des calculs présentent parfois de légères variations dues à l'arrondissement des chiffres.)

**Première étape : Calcul des indicateurs de représentation parlementaire, de fonctions de direction et d'encadrement supérieur, et de professions techniques et libérales.**

Cameroun		
	Femmes %	Hommes %
Représentation parlementaire	12,1	87,8
Fonctions de direction et de cadres supérieurs	10,1	89,9
Fonctions cadres et de techniciens	24,4	75,6
Population totale	50,38	49,62

*Calcul du PEER de représentation parlementaire*

$$[0,4962 (87,8)^{-1} + 0,5038 (12,1)^{-1}]^{-1} = 21,3$$

*Calcul du PEER pour les fonctions de direction et les cadres supérieurs*

$$[0,4962 (89,9)^{-1} + 0,5038 (10,1)^{-1}]^{-1} = 18,05$$

*Calcul du PEER pour les cadres et les techniciens*

$$0,4962 (75,6)^{-1} + 0,5038 (24,4)^{-1}]^{-1} = 36,75$$

*Indexation de la représentation parlementaire*

$$21,30/50 = 0,426$$

*Indexation des fonctions de direction et d'encadrement supérieur*

$$18,05/50 = 0,361$$

*Indexation des postes de cadres et de techniciens*

$$36,75/50 = 0,7350$$

*Calcul de l'indicateur combiné de fonctions de direction et d'encadrement supérieur et des emplois de techniciens et professions libérales*

$$(0,3610 + 0,7350)/2 = 0,5480$$

**Deuxième étape : Calcul de l'indicateur des parts de revenu du travail**

*Pourcentage de la population active*

Femmes	37,4
Hommes	62,6

*Rapport des salaires non agricoles féminins aux salaires non agricoles masculins : 75%*

*PIB réel non corrigé par habitant : 2 120 dollars (PPA)*

*Rapports du salaire féminin et du salaire masculin au salaire moyen (w)*

$$W = 0,374 (0,75) + 0,626 (1) = 0,9065$$

*Rapport du salaire féminin au salaire moyen :  $0,75/0,9065 = 0,8274$*

*Rapport du salaire masculin au salaire moyen :  $1/0,9065 = 1,1031$*

*Part des revenus du travail*

Note : [(salaire féminins/salaires moyens) x % féminin de la population active] + [(salaires masculins/salaires moyens) x % masculin de la population active] = 1.

$$\text{Femmes} \quad 0,8274 \times 0,374 = 0,3094$$

$$\text{Hommes} \quad 1,1031 \times 0,626 = 0,6095$$

*Parts proportionnelles féminine et masculine des revenus*

$$\text{Femmes} \quad 0,3094/0,5038 = 0,6141$$

$$\text{Hommes} \quad 0,6905/0,4962 = 1,3916$$

*Calcul de l'indicateur du revenu également réparti*

$$[0,4962 (1,3916)-1 + 0,5038 (0,6141)-1]-1 = 0,8496$$

$$0,8496 \times 2\ 120 = 1\ 801$$

$$= (1\ 801 - 100)/(40\ 000 - 100) = 0,0426$$

***Troisième étape : Calcul de l'indice de la participation des femmes***

$$[1/3(0,0426 + 0,0548 + 0,426)] = 0,3389^3$$

### **3. L'INDICE DE PÉNURIE DE CAPACITÉ**

Les trois variables composant l'indice de pénurie de capacité (IPC) couvrent un champ considérable de l'expérience humaine : elles vont de la nutrition et la santé de l'ensemble de la population (insuffisance pondérale des enfants), aux possibilités d'accès aux soins de gynécologie d'obstétrique et à l'accès effectif aux services de santé en général (naissances non suivies par du personnel soignant), en passant par le niveau d'éducation de base, avec également des informations sur l'inégalité sociologique entre les sexes (analphabétisme des femmes adultes). Cette dernière variable permet par exemple d'évaluer les pays d'après la façon dont il traitent le groupe le plus défavorisé de leur société. Plutôt que de viser l'exhaustivité et de tenter de rendre compte de la misère dans la totalité des domaines prioritaires de l'existence humaine, cet indicateur souligne les points essentiels dans lesquels les progrès sont les plus nécessaires.

Le taux d'alphabétisation des femmes correspond au pourcentage de femmes âgées de 15 ans et plus qui peuvent, en le comprenant, lire et écrire un texte simple et court se rapportant à leur vie quotidienne. Le taux d'analphabétisme chez les femmes est une variable informative permettant d'évaluer l'état de la pauvreté générale des femmes qui a un effet multiplicateur fort sur le bien-être de la famille et sur le niveau général de développement humain de la société.

<sup>3</sup> Exemple de calcul issu du rapport mondial sur le développement humain durable 1997.

À mesure que le taux d'alphabétisation des femmes augmente, le taux de fécondité baisse, la santé des nourrissons et des enfants s'améliore, le niveau d'éducation des enfants s'élève et les conditions d'alimentation et d'hygiène des ménages s'améliorent.

On considère qu'un enfant souffre d'insuffisance pondérale lorsque son poids corporel est inférieur de deux écarts-types au poids médian par âge d'une population internationale de référence. C'est une variable significative qui reflète le manque de potentialités dans divers domaines, en particulier les services de santé, l'eau potable, l'assainissement et l'alimentation.

En tant qu'indicateur de résultat, elle exprime les effets de nombreuses variables d'entrée. Le pourcentage de naissances non suivies par un personnel de santé spécialisé est une variable d'entrée, mais qui constitue un indicateur prévisionnel fiable de substitution à la capacité de procréer dans de bonnes conditions de sécurité et de santé. La définition du personnel de santé utilisée ici est large : médecins, infirmières, sages-femmes, aides-soignants qualifiés et accoucheuses ayant reçu une formation traditionnelle. Malgré l'ampleur de cette définition, le taux de naissances non suivies reste très élevé dans un grand nombre de pays.